

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE  
Sainte-Agathe-des-Monts, le 11 décembre 2020

**Objet : Le territoire du Centre de services scolaire des Laurentides passe en zone rouge**

Chers parents du secondaire,

Nous sommes dans l'obligation de vous annoncer que tout le territoire du Centre de services scolaire des Laurentides tombera en zone rouge lundi le 14 décembre prochain et le milieu scolaire sera assujéti à de nouvelles mesures à compter du 17 décembre 2020. Nous devons donc mettre en place de nouvelles initiatives, afin de protéger la santé de tous ceux qui fréquentent nos écoles et de permettre à nos élèves de demeurer le plus longtemps possible en classe.

Ainsi, nous continuerons d'offrir des services éducatifs à tous nos élèves. Voici les nouvelles mesures applicables dans tous les établissements secondaires, qui s'ajoutent à celles déjà en place :

#### NOUVELLES MESURES

- Les programmes particuliers comme les Sports-Études et Arts-Études se poursuivront seulement à l'intérieur du groupe-classe stable.
- Toutes les activités parascolaires et les sorties éducatives seront suspendues.
- Les repas du midi se prendront dans les classes ou à la cafétéria, en maintenant les groupes-classes stables séparés de deux mètres.
- Les services professionnels (ex. orthopédagogie) pourront continuer d'être offerts aux élèves, soit de façon individuelle ou par groupe de maximum six élèves. Si ces derniers proviennent de groupes-classes différents, la distanciation de deux mètres devra être respectée.
- Une présence policière accrue sera assurée autour des écoles secondaires pour sensibiliser les jeunes et les inviter à se disperser lorsque nécessaire.

#### PORT DU COUVRE-VISAGE

- Le port du couvre-visage est désormais obligatoire lorsque les élèves sont dans leur classe. Il peut cependant être retiré lors des situations suivantes :
  - Lorsque l'élève est assis et qu'il consomme de la nourriture ou une boisson;
  - Lorsque l'élève assiste à son cours d'éducation physique et qu'il respecte une distance de deux mètres avec les autres;
  - Lorsque l'élève déclare que sa condition médicale l'en empêche;
  - Lorsque l'élève reçoit un soin, bénéficie d'un service ou pratique une activité physique ou une autre activité qui nécessite d'enlever le couvre-visage. Dans ces cas, le couvre-visage peut être retiré pour la durée du soin, du service ou de cette activité.
- Les élèves devront dorénavant porter le couvre-visage sur le terrain de l'école.

#### ENSEIGNEMENT HYBRIDE – 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ET 5<sup>e</sup> SECONDAIRE

- Les élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire viendront désormais en classe un jour sur deux. Ils suivront leur horaire régulier, mais alterneront entre des cours en classe et à distance. Ils poursuivront leurs apprentissages.
- Des clés LTE pourront être prêtées aux élèves n'ayant pas accès à un réseau Internet à domicile. D'autres modalités seront évaluées d'ici le 5 janvier prochain.

Étant donné que les élèves ne seront pas physiquement présents à l'école les 17 et 18 décembre ainsi que du 5 au 8 janvier, ces mesures entreront en vigueur le 11 janvier 2021 et seront maintenues jusqu'à nouvel ordre. Nous vous tiendrons informés de la situation.

Nous vous assurons que nous respecterons les consignes de la santé publique pour veiller à la sécurité de tous les élèves et du personnel, et pour continuer d'offrir un enseignement de qualité à votre enfant. Advenant une fermeture partielle ou totale d'un de nos établissements, nous serons rapidement en mesure de vous offrir des services d'enseignement à distance afin que les élèves puissent poursuivre leurs apprentissages.

Nous vous invitons à consulter les documents suivants :

- [Mesures sanitaires à observer selon le palier d'alerte régionale en vigueur](#)
- [Port du masque](#)
- [Formule d'enseignement à distance](#)

Je vous remercie de votre essentielle collaboration.

Veuillez accepter mes salutations distinguées.



Le directeur général,  
Sébastien Tardif